



Le 15 novembre 2005

NOTIFICATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

Dubaï (Emirats arabes unis, 7-9 février 2006)

1. La neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se tiendra au Centre international de conférences et d'exposition de Dubaï, à Dubaï (Emirats arabes unis), du 7 au 9 février 2006. La session commencera le mardi 7 février, à 10 heures du matin. Cette session fait suite aux décisions du Conseil d'administration 23/12 (Ordres du jour provisoires, dates et lieu de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement) et 23/12 I (neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement), adoptées par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-troisième session, le 25 février 2005.
2. L'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire (UNEP/GCSS.IX/1), tel qu'adopté par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-troisième session, est joint à la présente notification. L'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/GCSS.IX/1/Add.1), contenant les suggestions du Directeur exécutif concernant l'organisation des travaux ainsi qu'un calendrier provisoire des séances sera distribué six semaines avant la session, de même que les documents de travail et d'information qui y seront examinés.
3. Les consultations ministérielles qui auront lieu pendant la session seront axées, comme convenu par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-troisième session par sa décision 23/12 I, sur les questions de politique générale ci-après : énergie et environnement; gestion des produits chimiques; tourisme et environnement.
4. Le Conseil/Forum examinera également les rapports intérimaires dont l'établissement a été demandé par le Conseil d'administration lors de précédentes sessions dans les décisions suivantes : décision 23/1 (Application de la décision SS.VII/1 relative à la gouvernance internationale en matière d'environnement); décision 23/1 I (Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités), paragraphe 6; décision 23/1 II (Renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement), paragraphe 9; décision 23/1 III (Composition universelle du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement), paragraphe 11; décision 23/1 IV (Renforcement du financement du Programme des Nations Unies pour l'environnement), paragraphe 20; décision 23/2 (Politique et stratégie actualisées du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine de l'eau), paragraphes 7 et 8; décision 23/3 (Budget et programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007), paragraphe 12; décision 23/7 (Renforcement de l'intervention en cas d'éco-urgence et mise en place de systèmes de prévention, de planification préalable et d'atténuation des catastrophes, ainsi que de systèmes d'alerte rapide au lendemain de la catastrophe provoquée par le raz-de-marée dans l'océan Indien), paragraphe 12; décision 23/9 (Gestion des produits chimiques); décision 23/9 II (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques), paragraphe 12; décision 23/12 I et décision 22/18 (Société civile); décision 22/18 II (Stratégie à long terme d'association et de participation des jeunes aux activités relatives à l'environnement), paragraphe 5; ainsi que le Plan stratégique de Bali pour l'appui technique et le développement des capacités, paragraphes 29 et 31.

SECRETARIAT FOR GOVERNING BODIES

P.O. Box 30552, Nairobi, Kenya Tel:(254-20) 623416/3652/3386
Fax: (254-20) 217119/624275 E-mail: beverly.miller@unep.org

5. Il est recommandé que les travaux se déroulent en plénière et que les débats prennent pour l'essentiel la forme de consultations ministérielles. Le Conseil/Forum pourra constituer, s'il le souhaite, des comités de sessions, dont un comité plénier, pour examiner les questions programmatiques, administratives et budgétaires.
6. L'attention des gouvernements est appelée sur les réunions connexes qui se tiendront avant la neuvième session extraordinaire du Conseil/Forum. La première de ces réunions est la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui se tiendra du samedi 4 au lundi 6 février; la deuxième de ces réunions est le septième Forum mondial de la société civile, qui se tiendra le dimanche 5 et le lundi 6 février. Les résultats de ces deux réunions pourraient intéresser le Conseil/Forum.
7. L'attention des gouvernements est également appelée sur les consultations officieuses entre les groupes régionaux qui précéderont la session, et qui se tiendront le lundi 6 février à partir de 15 heures. La cérémonie d'ouverture de la session se déroulera parallèlement à la troisième cérémonie de remise du Prix Zayed. Par ailleurs, l'exposition sur les écotecnologies sera inaugurée le lundi 6 février à 19 h 30. Les délégations sont conviées à assister à ces manifestations, qui se dérouleront la veille de la session du Conseil/Forum.
8. Comme suite à l'élection par l'Assemblée générale à sa soixantième session, le 3 novembre 2005, des 29 membres du Conseil d'administration, une liste des Etats membres du Conseil d'administration en 2006 est présentée dans l'annexe I à la présente notification, tandis que la composition géographique du Bureau du Conseil d'administration du PNUE est indiquée à l'annexe II. L'article 16 du règlement intérieur prévoit que chaque membre du Conseil est représenté par un représentant accrédité qui peut être accompagné de représentants, suppléants et de conseillers, selon les vœux des délégations. Puisque le Conseil/Forum examinera des questions qui ont déjà été examinées par le Comité des représentants permanents du PNUE et vu que ce Comité joue auprès du Conseil d'administration le rôle d'organe subsidiaire, les gouvernements souhaiteront peut-être envisager d'inclure leur Représentant permanent dans leur délégation.
9. Les Etats membres du Conseil d'administration sont priés de communiquer au Directeur exécutif, d'ici le 13 décembre 2005, les noms de leurs représentants, suppléants et conseillers, qui participeront à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Les Etats qui ne sont pas membres du Conseil d'administration mais qui souhaiteraient néanmoins participer aux travaux de la session au titre de l'article 67 du règlement intérieur sont également priés de communiquer les noms de leur représentant au Directeur exécutif d'ici le 13 décembre 2005.
10. Les documents de la session seront affichés sur le site Internet du PNUE à partir du 20 décembre 2005 et pourront être consultés en cliquant sur « ninth special session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum » à l'adresse suivante : <http://www.unep.org/GC/GCSS-IX>.
11. L'inscription des participants commencera le vendredi 3 février à midi et se poursuivra tous les jours de 8 heures à 18 heures jusqu'au jeudi 9 février à midi. Des informations à l'intention des participants concernant les hôtels, les formalités médicales, les visas, etc. seront envoyées avec les formulaires d'inscription, six semaines avant la session. Ces informations seront également affichées sur le site Internet du PNUE.
12. Toute correspondance concernant la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement doit être envoyée à l'adresse suivante :

Secretary for the Governing Council
 Secretariat for Governing Bodies
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 30552
 Nairobi (Kenya)

Cable :	UNITERRA NAIROBI
Télex :	22068 UNEP KE
Téléphone :	(254-20) 623411/623431
Télécopieur :	(254-20) 623929/217119/623748/626865
Mél :	beverly.miller@unep.org

A partir de 2006, il faudra appeler les numéros suivants :

Téléphone :	(254-20) 7623411/7623431
Télécopieur :	(254-20) 7623929/7623748/7626865

Annexe I

Etats membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2004-2007)

A. Composition géographique par ordre alphabétique (avec durée des mandats)

Allemagne *	Kazakhstan **
Antigua-et-Barbuda*	Kenya *
Arabie Saoudite **	Kirghizistan **
Argentine*	Maroc **
Bahamas **	Mexique **
Bangladesh **	Monaco **
Belgique *	Myanmar *
Brésil **	Namibie *
Bulgarie **	Nicaragua *
Burkina Faso **	Nigéria *
Cameroun **	Pays-Bas **
Canada *	Pologne **
Cap-Vert **	République arabe syrienne *
Chine *	République de Corée *
Colombie **	République tchèque *
Congo *	République-Unie de Tanzanie **
Costa Rica **	Roumanie *
Cuba *	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **
Etats-Unis d'Amérique *	Sénégal **
Fédération de Russie *	Somalie **
France *	Soudan *
Ghana **	Suède **
Grèce *	Suisse *
Hongrie **	Tchad *
Inde **	Turquie **
Indonésie *	Tuvalu **
Iran (République islamique d') **	Uruguay *
Israël **	Zambie *
Japon *	Zimbabwe *

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005.

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2007.

B. Composition des groupes géographiques (avec durée des mandats)

Groupe des Etats d'Afrique

Burkina Faso **
Cameroun **
Cap-Vert **
Congo *
Ghana **
Kenya *
Maroc **
Namibie *
Nigéria *
République-Unie de Tanzanie **
Sénégal **
Somalie **
Soudan *
Tchad *
Zambie *
Zimbabwe *

Groupes des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda *
Argentine *
Bahamas **
Brésil **
Colombie **
Costa Rica **
Cuba *
Mexique **
Nicaragua *
Uruguay *

Groupe des Etats d'Asie

Arabie Saoudite **
Bangladesh **
Chine *
Inde **
Indonésie *
Iran (République islamique d') **
Japon *
Kazakhstan **
Kirghizistan **
Myanmar *
République arabe syrienne *
République de Corée *
Tuvalu**

Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats

Allemagne *
Belgique *
Canada *
Etats-Unis d'Amérique *
France *
Grèce *
Israël **
Monaco **
Pays-Bas **
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **
Suède **
Suisse *
Turquie **

Groupe des Etats d'Europe de l'Est

Bulgarie **
Fédération de Russie *
Hongrie **
Pologne **
République tchèque *
Roumanie *

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005.

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2007.

Annexe II

Composition géographique du Bureau du Conseil d'administration du PNUE (1981-2005)

	1981	1982	1983	1984	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2001	2003	2005
Groupes régionaux															
Groupe des Etats d'Afrique	VP	VP	Rapp	Prés	VP	VP	VP	Rapp	Prés	VP	VP	VP	Rapp	Prés	VP
Groupe des Etats d'Asie	VP	Rapp	VP	VP	Prés	VP	Rapp	VP	VP	Prés	VP	Rapp	VP	VP	Prés
Groupe des Etats d'Europe orientale	VP	Prés	VP	Rapp	VP	VP	Prés	VP	Rapp	VP	VP	Prés	VP	Rapp	VP
Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes	Prés	VP	VP	VP	Rapp	Prés	VP	VP	VP	Rapp	Prés	VP	VP	VP	Rapp
Groupe des Etats d'Europe occidentale et autre Etats	Rapp	VP	Prés	VP	VP	Rapp	VP	Prés	VP	VP	Rapp	VP	Prés	VP	VP

Note: Prés - Président
 VP - Vice-Président
 Rapp - Rapporteur
